

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 décembre 2020 à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.**

**Conformément aux directives gouvernementales émises, cette séance est tenue à huis-clos afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19.**

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire  
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2  
M<sup>me</sup> Caroline Naud, conseillère siège numéro 3  
M<sup>me</sup> Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4  
M<sup>me</sup> Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5  
M<sup>me</sup> Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum et comme ils sont tous présents, il est convenu de commencer la réunion à 19 h 15.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 15 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2020-12-180 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Judith St-Arneault, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2020-12-181 **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020**

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2020-12-182 **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2023 – Envoi de la programmation de travaux**

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu que la municipalité de Trois-Rives:

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

2020-12-183

### **Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Ninon Fortier appuyée par Judith St-Arneault, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Trois-Rives approuve les dépenses d'un montant de 15 907 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020-12-184

**Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre** à compter de la troisième année civile de la lettre de l'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1. 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
2. 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
3. 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement.

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Ninon Fortier appuyée par Réjean Lahaie, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Trois-Rives approuve les dépenses d'un montant de 6 211 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020-12-185

**Demande de dérogation mineure de Dave Gosselin – 3747 route 155  
(Matricule 4993-29-5539)**

Considérant la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de Dave Gosselin visant à régulariser les points suivants :

- L'implantation d'un garage à 3,5 mètres de la ligne avant alors que le règlement de zonage prescrit 7,6 mètres;
- L'implantation d'un abri empiétant de 3,27 mètres dans la rive de la rivière Saint-Maurice alors que le règlement de zonage l'interdit.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Trois-Rives a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de l'accorder;

Considérant le peu d'impact qu'aurait l'acceptation de cette demande sur le milieu, compte tenu que le garage et l'abri sont implantés dans un milieu boisé;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives accorde la dérogation demandée visant à régulariser les deux points ci-dessus énumérés.

2020-12-186 **Nomination d'un membre du conseil municipal de Trois-Rives sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Considérant que le règlement municipal de Trois-Rives adopté le 4 mars 1996, portant le numéro 3-96 et intitulé *Règlement relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme*, stipule que ce dernier doit être composé de deux membres du conseil municipal et de cinq résidents de la municipalité non élus;

Considérant que Godfrey Plachta qui siégeait au siège numéro 2 de ce comité a démissionné de son poste de conseiller municipal le 30 novembre 2020 et qu'il y a donc lieu de le remplacer au sein du CCU;

En conséquence, il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le Conseil municipal nomme Lise Roy Guillemette pour terminer le mandat de monsieur Plachta., lequel prendra fin en mars 2021.

Il est également proposé par Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie et résolu unanimement, de nommer madame Guillemette présidente du CCU en remplacement de monsieur Plachta.

2020-12-187 **Nomination d'un délégué au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice**

Considérant que l'article 5 de l'entente conclue entre les municipalités de Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac et Trois-Rives pour la formation d'une régie intermunicipale en matière de protection incendie et de sécurité civile, stipule que son conseil d'administration est formé de deux délégués de chacun des conseils des municipalités parties à l'entente;

Considérant que Godfrey Plachta qui avait été nommé par le conseil municipal de Trois-Rives pour représenter la municipalité auprès de cette régie a démissionné de son poste de conseiller municipal le 30 novembre 2020;

Considérant qu'il y a de ce fait lieu de le remplacer;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, de nommer Réjean Lahaie pour remplacer monsieur Plachta au sein du conseil d'administration de ladite régie.

2020-12-188 **Acquisition d'une licence Arc GIS**

Considérant que le travail de l'inspectrice municipale exige que la Municipalité obtienne une licence ArcGIS Desktop Basic Single Use;

Considérant que cette licence est délivré par Esri au coût de de 2 565 \$;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, d'autoriser la commande de cette licence.

2020-12-189 **Demande de consentement du ministère des Transports du Québec**

Considérant que pour rétablir la fonctionnalité du système d'éclairage à l'intersection de la route 155 et du chemin de l'Anse, le Ministère des Transports du Québec (MTQ) demande à la Municipalité son consentement pour déplacer, dans le talus de ce chemin, un poteau tombé sur lequel un coffret de branchement était installé;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives donne au MTQ l'autorisation demandée.

2020-12-190 **Déneigement chemin de l'Anse – Saison 2020-2021**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives accepte la soumission des Gestions N.A. Carrier de La Tuque, relative au déneigement du chemin de l'Anse, pour la somme de 2 500 \$/km, sur une longueur de 2 kilomètres, et autorise le maire et la directrice générale à signer ce contrat.

**Demande appui MRC – Offre de services en matière de garde sur le territoire de la MRC de Mékinac**

2020-12-191 Considérant que le Conseil municipal de Trois-Rives a pris connaissance de la résolution numéro 20-11-235, adoptée par le Conseil de la MRC de Mékinac le 25 novembre 2020;

Considérant que le portrait de cette MRC quant à l'offre de services en matière de garde d'enfants y est fidèlement dressé;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives appuie les demandes faites par la MRC de Mékinac auprès du ministère de la Famille visant :

- La révision des besoins en termes de places en milieu familial et en installation sur le territoire de Mékinac;
- L'analyse du phénomène des fermetures des places en milieu familial des derniers mois et la prise de mesures nécessaires pour relancer une offre de services en milieu familial compatible avec les besoins actuels;
- L'évaluation et la création à même l'appel de projets (ADP-2020) de nouvelles places en CPE pour Mékinac et la permission au CPE Les Soleils de Mékinac de déposer leur projet.

2020-12-192     **Demande du Service des loisirs Mékinac inc. – Noël pour les enfants**

Considérant la demande de Jacinthe St-Arnault, présidente du Service des loisirs Mékinac inc., (SLM) à l'effet que la municipalité fournisse, comme par les années passées, un montant pour chaque enfant de Saint-Joseph-de-Mékinac, en guise de participation financière à l'achat d'une carte-cadeau de 40 \$ à l'occasion de Noël;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives autorise le versement de 120 \$ au SLM, ce qui représente 10 \$ par enfant.

2020-12-193     **Demande de soutien financier de l'Association du Lac du Missionnaire – Sentier multifonctionnel**

Considérant que l'Association du Lac du Missionnaire demande, par l'entremise de sa présidente Sylvie Éthier, que la municipalité participe financièrement aux coûts engendrés par l'entretien du sentier multifonctionnel du secteur du lac du Missionnaire, pour la saison 2020-2021;

En conséquence, il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Judith St-Arneault et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives lui accorde un montant de 150 \$ pour cette période.

2020-12-194     **Approbation de la liste des personnes endettées pour taxes**

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, la secrétaire-trésorière soumet au conseil municipal la liste des personnes endettées pour taxes au 7 décembre 2020;

En conséquence, il est proposé Lise Roy Guillemette, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives approuve cette liste.

## **Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal proclamés élus le 10 novembre 2017**

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de Trois-Rives proclamés élus le 10 novembre 2017 sont déposées, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2020-12-195 Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu, d'attester de ce dépôt.

### **Correspondance**

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Martin Lavoie, de la Direction de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) qui dit avoir le plaisir de nous informer que la demande d'approbation de notre calendrier de conservation qui leur a été soumise a été acceptée.

Il précise que notre organisme peut, dès maintenant, appliquer ces règles et procéder aux opérations de tri, de destruction et de conservation permanentes inhérentes à une gestion documentaire saine et efficace.

Il termine en nous remerciant de notre contribution à la conservation et à la mise en valeur des archives publiques.

- De Godfrey Plachta, ex-conseiller municipal, s'adressant aux membres du conseil municipal en leur disant se permettre de spécifier que sa démission comme conseiller municipal de Trois-Rives fut transmise par une missive adressée à la municipalité de Trois-Rives et déposée au secrétariat de la municipalité et non par un écrit transmis à la secrétaire-trésorière de la municipalité.

Il termine en souhaitant aux membres du conseil une bonne dernière année de leur présent mandat et du succès dans la réalisation des dossiers actuels et futurs.

- De Jean Pellerin, président du conseil d'administration et de Monique Trépanier, directrice générale de Moisson Mauricie, qui disent tenir à remercier la Municipalité pour son aide financière en spécifiant que grâce à ce don, ils pourront poursuivre leur soutien aux organismes desservant Trois-Rives en aide alimentaire.

Ils nous informent que chez Moisson Mauricie, chaque dollar de don permet de distribuer une valeur de près de 23 \$ de nourriture.



- De Françoise Bouchard, directrice régionale à la Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, qui nous fait part d'une consultation sur un projet d'enfouissement d'une ligne électrique et de câbles de fibre optique servant à alimenter deux tours LTE dans les limites de la MRC de Mékinac et de la Ville de La Tuque.

Ils veulent vérifier que l'utilisation projetée du territoire n'est pas conflictuelle avec d'autres activités s'y déroulant.

## 2020-12-196 **Dépôt de la correspondance**

Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

### **Rapport de dépenses**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 14 788.08 \$ dont voici le détail :

Salaires administration	Sem. du 25 oct. et du 1 <sup>er</sup> , 8, 15 et 22 nov.	8 960,70
Salaires urbanisme et zonage	Sem. du 25 oct. et du 1 <sup>er</sup> , 8, 15 et 22 nov.	1 272,15
Nancy Parisella	Service de conciergerie mois de novembre	650,00
ADN Communication	Application WEB « Alertes municipales »	30,93
Hydro-Québec	Éclairage public-ajustement	12,99
Hydro Québec	Ajout lumière de rue chemin de la Rivière	505,89
Hydro-Québec	Électricité hôtel de ville	598,69
Hydro-Québec	Électricité patinoire et garage	182,54
Xerox Canada Ltée	Photocopies et location du photocopieur	718,82
Pitney Works	Recharge compteur postal	1 741,93
Moisson Mauricie	Financement 2020	13,44
Bassin Versant St-Maurice	Renouvellement - Adhésion	100,00

2020-12-197 Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

## 2020-12-198 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 7 décembre 2020 totalisant 110 062,62 \$.

Salaires journaliers	Mois de novembre + vacances	176,67
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	131,52
Réjean Lahaie	Frais de déplacement	13,44
Ninon Fortier	Frais de déplacement	24,96
Monique Bernier	Frais de déplacement	56,16

Télébec Ltée	Service téléphonique	122,94
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	23,52
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	35,08
Service Cité-Propre	Collecte et transport ordures novembre	6 182,50
Mach. W. St-Arnault & Fils	Travaux de voirie et ménage écocentre	22 366,70
La Coop Novago	Tuyaux, drains et manchons	301,12
Les Entreprises Crête (1993) inc	Pierre concassée ch. Missionnaire Sud	1 492,65
Ministre des finances	Frais élévateur Régie du bâtiment	88,59
Mach. W. St-Arnault & Fils	Déneigement 1 <sup>er</sup> vers. ch. municipaux	58 440,41
Robert Doucet	Déneigement 1 <sup>er</sup> vers. ch. Sleights et Lemère	9 800,00
Gestion N.A. Carrier	Déneigement 1 <sup>er</sup> vers. ch. de l'Anse	2 299,50
Petite caisse	Poste et produits d'entretien	90,70
MicroGest	Soutien technique	40,24
Novexco inc.	Fournitures de bureau	205,37
Claude Trudel	Ménage écocentre et conteneurs	21,24
PG Solutions	Formation loi 48 et installation poste inspectrice	235,70
COMBEQ	Cotisation membre inspectrice municipale coût partagé avec St-Roch-de-Mékinac	174,76
Signoplus	Plaques noms de rue	3 762,73
Coopérative solidarité Mékinac	Divers et produits d'entretien	60,62
Coopérative solidarité Mékinac	16 cartes cadeaux bénévoles	480,00
La Capitale assureur...	Assurances collectives	799,96
MicroGest	Soutien technique logiciel inspectrice	183,49
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Appartenance Mauricie	10 calendriers historiques	100,00
ADN Communication	Application WEB « Alertes municipales »	30,93
Hydro-Québec	Éclairage public-	502,21
Mach. W. St-Arnault & Fils	Travaux de voirie	1 402,70
DMC Climatisation	Réparation du climatiseur	226,50
G. Bertrand puits artésiens inc.	Vérification puits et pompe pour la patinoire	172,46

### **Paiement préautorisé**

Régime retraite des employés	Cotisations régime novembre	1 041,78
------------------------------	-----------------------------	----------

2020-12-199

### **Fermeture bureau municipal**

Il est proposé par Judith St-Arneault, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, de fermer le bureau municipal de Trois-Rives du 21 décembre 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 inclusivement, durant la période des Fêtes.

### **Remerciements spéciaux à deux membres du conseil municipal**

Monsieur le Maire souligne ici les 25 ans de service au sein du conseil municipal de deux élus. Il s'agit de madame Lise Roy Guillemette et de monsieur Godfrey Plachta. Monsieur le Maire remercie publiquement ces deux personnes pour les services rendus à la population tout au long de ces années.

2020-12-200 Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud il est résolu, de leur offrir respectivement la carte-cadeau Cominar d'une valeur de 350 \$, applicable, entre autres, au centre commercial de la Plaza de la Mauricie.

Lise Roy Guillemette s'abstient de voter sur ce point.

2020-12-201 **Clôture de la séance**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.